

Lettre aux élus

N° 49 - OCTOBRE 2018



Le bilan mi-parcours, une nécessité pour l'action de demain !

Les Parcs naturels régionaux sont des collectivités particulières définies par des missions expérimentales et / ou innovantes, au service de leur territoire. C'est pourquoi, la loi les oblige à s'interroger à mi-parcours sur leur charte (6 ans) afin de dresser un premier bilan, se repositionner, voire s'adapter aux changements institutionnels d'une part, mais également aux changements organisationnels et financiers liés aux politiques générales de l'État et leurs déclinaisons régionale et départementale.

Ainsi, l'économie de proximité, l'agriculture dans les zones humides, la transition énergétique, la politique intégrée de l'eau et la mobilisation élus/usagers du territoires sont, de manière non exhaustives, les principaux champs d'investigations de demain. C'est chose faite pour notre Parc !

Après analyse des points forts et points faibles de nos actions 2010-2016, après concertation avec nos élus, priorité est donnée à certaines orientations dans le second temps de cette charte, prorogée de 3 ans jusqu'en 2025. Ce rapport est accessible sur notre site internet.

L'équipe et moi-même souhaitons vous associer à cette consultation lors de 5 rencontres élus en novembre 2018 pour que le Parc reste un outil de territoire performant au service de tous.

Jean MORIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr



En novembre 2018, venez partager le bilan de six ans d'actions (2010 - 2016), les projets et priorités de demain.

Sous forme de **5 rencontres** d'1h30 à 2h maximum à travers notre territoire, nous vous invitons à venir partager, échanger avec nous sur le bilan à mi-parcours 2010-2016 du Parc, suivi d'un moment de convivialité.

Réalisé en interne durant l'année 2017, ce point d'étape intermédiaire a permis au Parc et à ses partenaires de vérifier la bonne conduite du projet sous tous ses aspects afin de poursuivre, réorienter ou faire évoluer ses actions et leur mise en œuvre.

Un rapport exhaustif de ce bilan mi-parcours accompagné d'un document de synthèse a été produit en 2017/2018 et sera remis lors de nos rencontres en novembre 2018.

Lors de ces rencontres, 2 représentants par commune et commune déléguée adhérente ou non-adhérente sont les bienvenus. Chaque représentant a également la possibilité de choisir, parmi les 5 dates proposées ci-dessous, le lieu et l'horaire qui lui convient.

Les 5 rencontres « bilan 2010-2016 du Parc des Marais » pour venir échanger avec nous :

-  **Mardi 6 novembre à 20h00** à Méautis (salle des fêtes) ;
-  **Mercredi 7 novembre à 18h30** à Périers (Pôle «service à la population - 4 place du Fairage) ;
-  **Mercredi 14 novembre à 18h30** à St-Sauveur-le-Vicomte (salle des fêtes au 1^{er} étage de la Mairie) ;
-  **Mardi 20 novembre à 20h00** à Trévières (salle des fêtes) ;
-  **Mercredi 21 novembre à 18h30** au Désert (Pavillon des Énergies).

Pour en savoir + : renseignements et inscriptions souhaitées auprès de Clotilde DESPLANQUES - 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin

Dépôt légal : septembre 2006 - Édition trimestrielle - Tirage : 2210 ex. - ISSN papier : 1290-3442 - Directeur de publication : Jean MORIN - Directeur de rédaction : Philippe MONCAUT -  des Marais du Cotentin et du Bessin - Crédit photo : © D.Daguier (CD50) ; T. Houyel ; site internet Ouest-France ; M. Galloo, S. Mahaux, O. Pierre (Pnr MCB). Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales par l'imprimerie Anquetil - Condé-en-Normandie (14).





Que fait le Parc ?

Une Maison du Parc encore plus accessible

L'année 2018 a été l'occasion de nombreux changements dans le fonctionnement de la Maison du Parc afin d'en favoriser l'accès, en particulier pour les habitants du territoire.

Tout d'abord, afin de proposer à toutes et tous les outils de compréhension de notre territoire, **l'accès à l'ensemble de la Maison du Parc est gratuit toute l'année**, depuis l'accueil jusqu'à l'exposition principale (*Après de nos Arbres* - jusqu'en décembre 2018).

L'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve (marais attenant de 100 ha) est aussi **gratuit chaque hiver** (21 décembre 2018 - 19 mars 2019), saison remarquable par la présence d'un nombre important d'oiseaux. Afin d'augmenter l'accueil du public lors de cette saison hivernale, **la Maison du Parc sera ouverte pendant les vacances de Noël**.

Pour mieux sensibiliser le jeune public à son environnement, **la gratuité pour les moins de 25 ans** a été mise en place. Cette action favorise la découverte du site par les enfants et vise à mieux toucher les 15 - 25 ans, public qui reste difficile à mobiliser.



Dans la continuité du label « Tourisme et Handicap », **la Maison du Parc et l'Espace Naturel Sensible sont également gratuits pour le public en situation de Handicap**, permettant ainsi

à toutes et tous d'accéder au cœur d'un espace naturel.

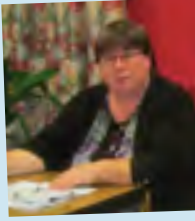
Des journées portes-ouvertes seront organisées pour présenter les nouveaux aménagements posés cet automne sur l'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve.

Pour en savoir + : Guillaume HEDOUIN - Responsable du pôle Tourisme, culture et éducation au territoire - ghedouin@parc-cotentin-bessin.fr - 02 33 71 65 30

D'autres l'ont fait !

Patrimoine naturel : un inventaire communal participatif au Hommet-d'Arthenay

Fin 2017, suite à un appel à candidature pour réaliser un inventaire participatif du patrimoine naturel communal, le Parc a retenu la commune du **Hommet-d'Arthenay**. **Anne-Marie Corbel, maire**, nous explique ses motivations : « Cette sollicitation était l'occasion de lancer une action avec le Parc dans la lignée des actions déjà engagées par la commune : zérophyto, plantations, etc. Nous avons également la volonté d'impliquer les habitants dans nos actions. C'était donc une bonne opportunité d'action participative. De plus, avec son lycée agricole et sa diversité de paysages (marais, bocage et bois), notre commune semblait bien avoir des atouts pour un inventaire des richesses naturelles ».



Coordonnées par Martin Galloo, en service civique au Parc, les 6 séances de terrain débutaient le 29 avril dernier, par une information sur la démarche suivie d'une première sortie. Réunissant en moyenne une quinzaine d'habitants, ces séances auront été l'occasion de : « découvrir les richesses de notre territoire dans des domaines méconnus ou même de découvertes dans des domaines plus familiers. D'avoir des participants de différentes générations et aussi de pouvoir accéder à des lieux habituellement peu accessibles ou peu pratiqués ». Information en amont et régulière, via divers supports, ont permis la bonne participation à cette démarche. Madame Corbel conclut : « Continuer, imaginer des actions en valorisant les richesses naturelles de la commune mais aussi des futures communes participantes à la démarche. Imaginer des dispositifs interactifs et ludiques ».



Pour en savoir + : Jean-Baptiste WETTON - Responsable du pôle biodiversité et ressource en eau - jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr - 02 33 71 61 90

Décisions d'élus

Extraits des principales décisions du bureau et du comité syndical du mardi 29 mai 2018.

- **Fonds de sauvegarde terre-chaume :** 12 dossiers soutenus sur les communes de : Appeville, Le Mesnilbus, Bernesq, Marignyles-Marais, Saint-Jean-de-Daye, Terre-et-Marais, Grandcamp-Maisy, Graignes/Mesnil-Angot et Amigny pour **une aide totale de 45 119 €** représentant un montant de travaux de 316 427,13 €.
- **Mouvement de personnel :**

Arrivée d'Adélaïde LIOT, en mai 2018, en tant que chargée de mission « zones humides et milieux aquatiques » en remplacement de Manuel CHRETIENNE.



Arrivée de Sylvain LAURENT, en octobre 2017, pour l'entretien de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot.

